

**AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER
UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 29 mars 2016, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a adopté, à la séance ordinaire du 5 avril 2016, le second projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-89** modifiant le règlement sur le zonage et le second projet de résolution approuvant le projet particulier portant sur la démolition d'un bâtiment existant et la construction d'un bâtiment commercial au 5905, route Transcanadienne, lot 1 238 091, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5)

Ces seconds projets contiennent les dispositions suivantes qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-89 a pour objet de modifier les dispositions relatives à l'installation d'un appareil de climatisation permanent ou une thermopompe pour un bâtiment d'usage Habitation afin de les permettre en cour avant, latérale et arrière sous réserve de certaines conditions.

Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent tout le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent.

Le projet de résolution approuvant le projet particulier portant sur la démolition d'un bâtiment existant et la construction d'un bâtiment commercial au 5905, route Transcanadienne, lot 1 238 091, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5) déroge au règlement sur le zonage numéro RCA08-08-0001, notamment aux normes régissant l'usage, les espaces de stationnement et l'étalage extérieur.

Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent la zone S15-112 délimitée approximativement au nord par la ligne de terrain arrière des propriétés sises du 2300 au 2330, rue Ward, à l'est par la ligne de terrain arrière de la propriété sise au 100, boulevard Alexis-Nihon, à l'ouest par la rue Ward, et au sud par la route Transcanadienne. Une demande peut provenir de la zone S15-112 et de toutes les zones contiguës à celle-ci.

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau du secrétariat d'arrondissement dans les huit jours du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau du secrétariat d'arrondissement, aux heures habituelles de bureau.

Dans le cas où aucune demande valide n'a été reçue à l'égard des seconds projets de règlements, ces dispositions pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Les seconds projets de règlement peuvent être consultés au bureau du secrétariat d'arrondissement, au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, H4M 2M7, aux heures habituelles de bureau.

Montréal, le 13 avril 2016

Isabelle Bastien, avocate
Secrétaire du conseil d'arrondissement<

**PUBLIC NOTICE
TO THE INTERESTED PERSONS ENTITLED TO
SIGN AN APPLICATION FOR AN APPROVAL BY WAY OF REFERENDUM**

Following the public consultation meeting held on March 29, 2016, the Council of the Borough of Saint-Laurent adopted, at the general meeting of April 5, 2016, the second draft by-law number **RCA08-08-0001-89** modifying by-law on zoning and the second draft resolution approving the specific project regarding the demolition of an existing building and the construction of a commercial building at 5905, route Transcanadienne, lot 1 238 091, in virtue of *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA10-08-5)

These said second draft by-laws contain provisions which may cause interested persons to request that the by-law containing such provisions be submitted to their approval in conformity with the Act Respecting Elections and Referendums in Municipalities.

The **object of first draft by-law** number **RCA08-08-0001-89** is to modify provisions regarding the installation of permanent air conditioning units and heat-pumps for residential buildings in order to allow their installation in front, lateral and rear yards under certain conditions.

This provision is likely to need public approval by referendum and affects the entire territory of the Borough of Saint-Laurent.

The resolution draft approving the specific project regarding the demolition of an existing building and the construction of a commercial building at 5905, route Transcanadienne, lot 1 238 091, in virtue of *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA10-08-5) differs from by-law RCA08-08-0001 on zoning, regarding provisions on use, parking spaces and exterior display.

These provisions are likely to need public approval by referendum and affect zone S15-112 delimited approximately to the north by the rear line of the properties located from 2300 to 2330, rue Ward, to the east by the rear line of the property located at 100, boulevard Alexis-Nihon, to the west by rue Ward, and to the south by route Transcanadienne. A request may come from zone S15-112 and all the adjacent zones.

An application, in order to be valid, must:

- state clearly the provision to which it refers and the zone from which it originates;
- be received at the Bureau of the Secretary of the Borough of Saint-Laurent within eight days of the present notice;
- be signed by at least 12 interested persons in a zone in which there are more than 21 interested persons, or, in other cases, by a majority of the interested persons.

The information allowing to determine who are the interested persons having the right to sign an application may be obtained at the Bureau of the Secretary of the Borough of Saint-Laurent, during the regular office hours.

Where no valid application is received in respect to the second draft by-laws, the provisions may be included in a by-law that is not required to be submitted for the approval of the qualified voters.

These second draft by-laws may be consulted at the Bureau of the Secretary of the Borough of Saint-Laurent, at 777, Marcel-Laurin Boulevard, Saint-Laurent, H4M 2M7, during the regular office hours.

Montréal, April 13, 2016

Isabelle Bastien, lawyer
Secretary of the Borough Council